

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

 MINISTERE DE L'HABITAT ET DU
 DEVELOPPEMENT URBAIN

 SECRETARIAT GENERAL

 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

 SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
 ET DE LA MAINTENANCE

 SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland

 MINISTRY OF HOUSING AND
 URBAN DEVELOPMENT

 SECRETARIAT GENERAL

 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
 AND MAINTENANCE

 PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 0180 /D/MINHDU DU 16 MAI 2025 DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0077/AONR/MINHDU/CIPM/2025 DU 07 AVRIL 2025 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une passerelle piétonne à MBALLA 2 dans la ville de YAOUNDE (EN PROCEDURE D'URGENCE), FINANCEMENT : BIP MINHDU – EXERCICE 2025.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

Vu La Constitution ;
 Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
 Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
 Vu Le Décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
 Vu Le DAO N°0077/AONO/MINHDU/CIPM/CCCM-BEC/2025 du 07 AVRIL 2025,
 Considérant Le Procès-Verbal de la séance N°42 du 06 Mai 2025 de la CIPM/MINHDU proposant de déclarer infructueux le dossier d'appel d'offres ci-dessous.

DECIDE :

Article 1^{er} – Le Dossier d'Appel d'Offres ci-dessous est déclaré infructueux :

DAO	Montant Prévisionnel TTC (en F CFA)	Décision
N°0077/AONO/MINHDU/CIPM/CCCM-BEC/2025 du 07 AVRIL 2025 la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une passerelle piétonne à MBALLA 2 dans la ville de YAOUNDE (en procédure d'urgence)	95 000 000	Infructueux

Article 2. – La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le ... 16 ... MAI ... 2025

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Soumissionnaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

